

# AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Par arrêté préfectoral du 28 février 2023, a été prescrite pour une durée de vingt-huit jours consécutifs du mardi 28 mars 2023 à 9 h jusqu'au lundi 24 avril 2023 à 17 h sur le territoire de la commune de Penne, l'ouverture de deux enquêtes publiques préalables :

- à la déclaration d'utilité publique des acquisitions des parcelles et des travaux nécessaires au projet de restructuration du réseau d'adduction d'eau potable sur le territoire de la commune de Penne, maître d'ouvrage de l'opération,
- à la détermination des parcelles à déclarer cessibles et à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres personnes intéressées.

Le siège des enquêtes se situe à la mairie de Penne, le Bourg, 81140 Penne.

Les pièces des dossiers d'enquête dont le plan parcellaire, la liste des propriétaires ainsi que les registres sont déposés pendant toute la durée des enquêtes, à la mairie de Penne afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.

Les dossiers d'enquête sont également consultables sur le site internet [www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr).

Pendant la durée des enquêtes, toute personne intéressée peut formuler des observations sur l'utilité publique de l'opération ainsi que sur les limites des biens à exproprier soit :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet et mis à disposition du public à la mairie de Penne,
- par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Penne,
- par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-dup-parcel-penne@tarn.gouv.fr](mailto:pref-dup-parcel-penne@tarn.gouv.fr).

Par décision du 8 février 2023, la présidente du tribunal administratif de Toulouse a désigné M. Angel Condé, fonctionnaire territorial retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Il reçoit en cette qualité à la mairie de Penne.

Le commissaire enquêteur effectue des permanences à la mairie de Penne les :

- **mardi 28 mars 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,**
- **vendredi 7 avril 2023 de 14 h 00 à 17 h 00,**
- **samedi 15 avril 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,**
- **mardi 18 avril 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,**
- **lundi 24 avril 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.**

Toute personne peut également à cette occasion formuler des observations, soit oralement auprès du commissaire enquêteur, soit par écrit sur les registres tenus à cet effet

Une notification individuelle du dépôt en mairie du dossier d'enquête parcellaire est faite aux propriétaires intéressés, par les soins du maire de Penne, quinze jours au moins avant la date d'ouverture des enquêtes, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception.

Les propriétaires sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité ou à défaut de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels ainsi que sur les occupants.

Copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur est tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture des enquêtes, dans la mairie de la commune de Penne ainsi qu'à la préfecture du Tarn.

La préfecture du Tarn publie le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet [www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr).

Par ailleurs, les personnes intéressées peuvent obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant à la préfecture du Tarn – Secrétariat général aux affaires départementales – bureau de l'environnement et des affaires foncières 81013 Albi cedex 09.

A l'issue de la procédure, le préfet du Tarn se prononcera sur les décisions suivantes :

- la déclaration d'utilité publique des acquisitions des parcelles et des travaux nécessaires au projet de restructuration du réseau d'adduction d'eau potable sur la commune de Penne,
- la cessibilité des terrains dont l'expropriation pour le compte de la commune de Penne est nécessaire à la réalisation de cette opération.